

La disponibilité et la réceptivité face au traitement et leur contribution à l'efficacité des programmes correctionnels (R-54, 1997)

Ce rapport donne un aperçu des questions liées au traitement efficace des délinquants. La réceptivité au traitement engloberait deux concepts interreliés : la traitabilité, qui est une expression utilisée dans le contexte médico-légal, et l'efficacité du traitement. Le premier comprend des aspects de la motivation et de l'observation du traitement, tandis que le second désigne l'évaluation des avantages procurés par le traitement et la généralisation des effets de celui-ci.

Ce document intègre ces concepts en un modèle contemporain afin d'orienter l'élaboration d'un protocole d'évaluation destiné à être utilisé dans un contexte correctionnel par les cliniciens et les employés chargés de l'exécution des programmes. Le protocole résultant, de nature générique, pourrait donc être appliqué à tout un éventail de programmes. Des données préliminaires sont présentées dans ce rapport. Elles démontrent l'utilité du protocole et des recommandations au sujet des mises au point qu'il y aurait lieu de faire avant de l'appliquer.

Cette étude pilote a permis de faire plusieurs constatations clés. Premièrement, beaucoup de délinquants signalent une faible disponibilité l'égard du traitement, et cette situation n'a pas changé suite au traitement. Cette constatation a d'importantes conséquences sur la planification et la prestation des programmes et interventions correctionnels.

Deuxièmement, les cotes du style interpersonnel sont dynamiques et des changements considérables dans le sens voulu se produisent entre la période préalable au traitement et la période postérieure à celui-ci. En outre, il y a une corrélation significative entre ces cotes et les évaluations postérieures au traitement.

Troisièmement, les mesures d'auto-évaluation sont influencées par la désirabilité sociale et ne sont pas en corrélation significative avec les mesures comportementales. En rapport avec cette constatation, il se dessine un écart entre les auto-évaluations sur les avantages procurés par le traitement faites par les délinquants et les évaluations des cliniciens.

Le rapport mentionne également que cette étude pilote comportait plusieurs limitations.